

Mise en sûreté des habitants menacés par l'érosion du littoral

Le vendredi 1er septembre 2023, avait eu lieu le lancement de la première vague de déconstruction des habitations menacées par le risque d'effondrement de la falaise littorale. Aujourd'hui, l'ensemble des constructions ont été démolies et les habitants ont pu être relogés.

Qu'est-ce que l'érosion du littoral ?

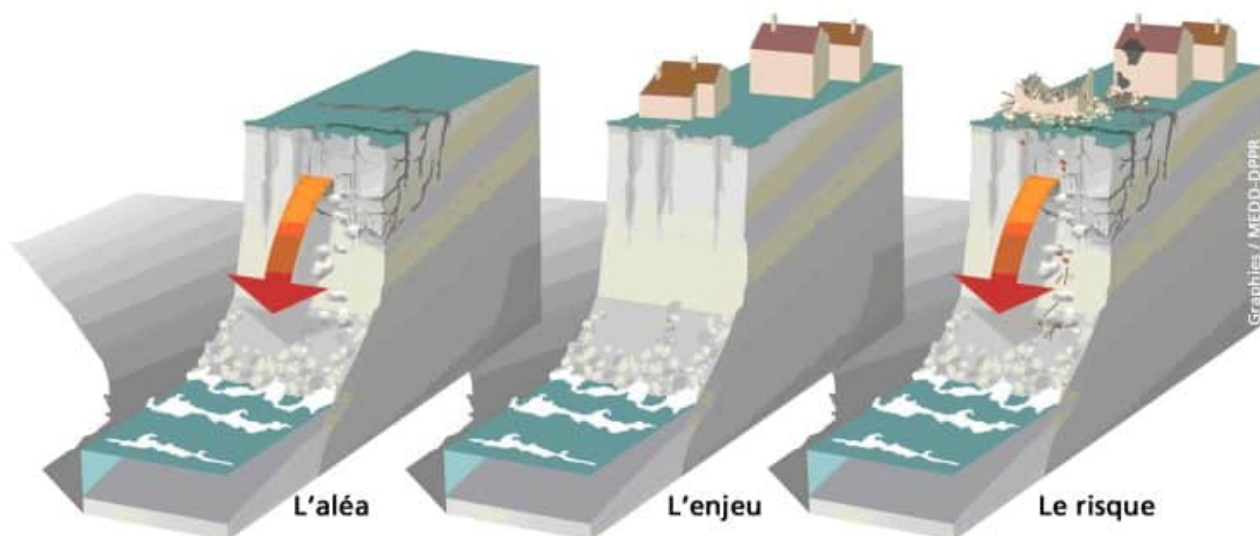
L'érosion de la frange littorale est un phénomène naturel mais préoccupant qui affecte de nombreuses côtes à travers le monde, y compris celles de Petit-Bourg. Ce processus se caractérise par le recul progressif du rivage sous l'effet de l'action des vagues, des courants marins et des intempéries, entraînant la perte de terres et de biens. À long terme, l'érosion peut menacer les infrastructures, les habitats naturels et la sécurité des habitants vivant à proximité des côtes. A noter que sur les 32 communes du département, 17 sont concernées par ce phénomène

Face à cette réalité, la Ville de Petit-Bourg s'est engagée à sensibiliser la population sur les enjeux liés à l'érosion littorale. Des campagnes d'information et des ateliers éducatifs ont été organisés pour expliquer ce phénomène, ses causes et ses conséquences. La participation active de la communauté est essentielle pour renforcer la résilience de notre littoral et protéger notre environnement pour les générations futures.

« L'érosion des côtes est un phénomène naturel dû aux effets

du vent, des courants ou des variations du niveau de la mer. Elle est accentuée par les activités humaines et le changement climatique (hausse du niveau des mers et intensité des phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes..). »

info.gouv.fr



La déconstruction des habitations à risque

Face à la menace grandissante de l'érosion littorale, la Ville de Petit-Bourg a pris des mesures décisives pour garantir la sécurité de ses habitants. Après une étude approfondie et un diagnostic précis des zones les plus à risque, il a été décidé de déconstruire les habitations situées dans les secteurs de Bel-Air et de Bovis. Cette initiative, bien que difficile, était nécessaire pour prévenir des situations d'urgence et protéger des vies humaines.

La déconstruction des habitations a été réalisée de manière méthodique et sécurisée, en collaboration avec des experts en gestion de risques et en ingénierie. Chaque étape du processus a été soigneusement planifiée pour minimiser les perturbations

et assurer la sécurité de tous.

L'ensemble des habitations identifiées comme étant en danger a été déconstruit avec le souci de préserver l'intégrité environnementale de la zone. Cette démarche proactive permet de réduire les risques et de préparer le terrain pour des projets futurs visant à stabiliser le littoral et à renforcer la résilience de la communauté face à l'érosion. La protection de notre littoral reste une priorité pour la municipalité.









Le relogement des habitants concernés

Les familles concernées par la déconstruction de leurs habitations ont été au cœur des préoccupations depuis le début de cette opération. Grâce à un partenariat étroit avec les services sociaux et les agences de relogement, tous les habitants impactés ont pu être relogés. Chaque famille a reçu un accompagnement pour faciliter cette transition, avec des solutions de logement pérennes et adaptées à leurs besoins.

La mise en sûreté des habitants de Petit-Bourg face à l'érosion littorale est une priorité absolue pour la municipalité. Nous restons mobilisés pour surveiller l'évolution du littoral et continuerons à mettre en œuvre des actions visant à protéger notre territoire et ses habitants. Ensemble, nous pouvons faire face à ces défis environnementaux et assurer un avenir sécurisé pour notre belle ville.

Décembre 2021: 1ère vague de remise des clés de leur nouveau logement aux personnes impactées par l'érosion côtière





À voir...

https://youtu.be/KS729hK1b_c<https://youtu.be/o0sVfsYctsU><https://youtu.be/TRAc2bMwy0o>

A qui s'adresser ?

Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER



contact@ville-petitbourg.fr